

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : 2025-088

EN DATE DU : 24 NOVEMBRE 2025

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CONVENTION POUR LE SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATION D'ÉPURATION (SATESE)

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle polyvalente de Champsanglard, selon convocation le 18 novembre 2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Monsieur Sylvain DUQUEROIX a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (20) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, CHEMISIER Annick, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALEIX Guy, POIRIER Michel, POLLI Martine, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (5) : Mesdames et Messieurs

Jean-François BOUCHET donne pouvoir à Martine POLLI
Céline DARVENNE donne pouvoir à Jean-François GENEVOIS
Roger LANGLOIS donne pouvoir à Moïse DAUDON
Éveline MOULIN donne pouvoir à Martine LALANDE
Florence ROUSSILLAT donne pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU

ECXUSÉS (2) : Monsieur et Madame

Adrien MOREAU et Hélène PILAT

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	20	25	25	25	0

Conformément à l'article L.3232-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Département doit proposer une assistance dans le domaine de l'assainissement aux maîtres d'ouvrage éligibles.

La prise de compétence assainissement au premier janvier 2025 rend caduques les conventions précédemment passées avec les communes de Bonnat, Champsanglard, Châtelus Malvaleix, Genouillac, Lourdoueix Saint Pierre, Méasnes, Mortroux, Moutier Malcard, Roches et implique la rédaction d'une nouvelle convention.

Dans ce cadre, la Commission permanente du Conseil départemental du 7 novembre 2025, a approuvé le projet de convention entre le Département et la Communauté de Communes les Portes de la Creuse en Marche.

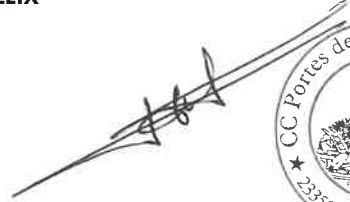
Ce document formalise les engagements respectifs et les modalités de mise en œuvre de l'assistance technique.

Le suivi des 9 communes, soit 11 traitements correspond à un montant de 3690,86 € pour 2025.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer la présente convention d'assistance technique.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Guy MARSALEIX**



**Le secrétaire de séance
Sylvain DUQUEROIX**

